Ritter

Les recherches généalogiques à Genève (de Staël)

1883

H. H. W.
1502

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Monsieur Louis Dufour. Cernier
hommage de l'auteur
Luc Ritter

Les recherches généalogiques à Genève.

Mon généalogie de la
Baronne de Staël

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Gö
6.25 XI.10
(is Stäck [illegible])
13872

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

H. H. W. 1502
2 Ve
LANDES- UND STADT- BIBLIOTHEK DÜSSELDORF

Les recherches généalogiques à Genève

[Vorfahren der Mme de Staël]

De tout temps et partout, les maisons souveraines et les familles nobles ont attaché du prix à leur généalogie, et se sont occupées de la faire dresser et de la tenir à jour. L'intérêt le leur commandait. Les plus grands privilèges étaient attachés à la race, et les généalogies étaient les titres de ces privilèges. Si Henri IV succéda en 1589 au roi Henri III, c'est qu'il était son cousin au 21e degré. Plus de trois cent cinquante ans s'étaient écoulés depuis le mariage de leur ancêtre commun, saint Louis, en qui la branche des Bourbons se rattachait au tronc de la maison royale issue de Hugues Capet. Je ne crois pas que dans l'histoire il y ait d'exemple plus frappant des droits que l'on reconnaissait autrefois à la plus lointaine parenté, et de l'importance d'une généalogie bien établie. Philippe de Valois, qui succéda en 1328 au roi Charles-le-Bel, était bien plus rapproché de son prédécesseur, puisqu'il était son cousin germain. Mais on retrouvera un intervalle d'une durée deux ou trois fois séculaire, entre le point d'attache des chaînes parallèles et le moment où l'une des lignées défaut et saisit l'autre, quand le comte de Paris héritera des droits du comte de Chambord, qui est son cousin

36. G. 3097

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

au 16e degré, si on suit les lignes de mâle en mâle depuis Louis XIII, leur septaïeul à tous deux, qui s'est marié en 1615. On sait que par la reine Marie-Amélie, tante de la duchesse de Berry, les deux princes sont cousins à un degré beaucoup plus rapproché (issus de germains).

Dans tous les pays où la noblesse a conservé des privilèges, les familles nobles et l'Etat lui-même ont un intérêt évident à ce que toutes les questions généalogiques soient traitées avec jugement, avec suite, en connaissance de cause. Dans les contrées où ces vieux privilèges ont été abolis, l'honneur d'appartenir à une famille noble sera toujours pour les heureux possesseurs d'un nom ancien, d'un titre authentique, la source de sentiments profonds. Chaque gentilhomme à son tour fera comme Alfred de Vigny :

Dans le caveau des miens plongeant mes pas nocturnes,
J'ai compté mes aïeux, suivant leur vieille loi.
J'ouvris leurs parchemins, je fouillai dans leurs urnes,
Empreintes sur le flanc des sceaux de chaque roi.

Les campagnes de Beauce avaient leurs cœurs, leurs âmes,
Leurs soins. Ils les peuplaient d'innombrables garçons,
De filles qu'ils donnaient aux chevaliers pour femmes,
Dignes de suivre en tout l'exemple et les leçons !

Simples et satisfaits si chacun de leur race
Apposait saint Louis en croix sur sa cuirasse,
Comme leurs vieux portraits qu'aux murs noirs nous plaçons.

Les souvenirs de famille sont ainsi l'objet d'un culte pieux, et ce trésor se transmet de génération en génération avec un soin jaloux. Le public, qui n'y a point de part, s'y intéressera toujours, au moins par l'imagination, le goût de ce qui sonne bien à l'oreille ; — et ce qui vaut mieux : le goût du passé,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

et le plaisir de retrouver au milieu de nous les traces vivantes et comme le prolongement des âges écoulés ; en sorte qu'un esprit libre de préjugés révolutionnaires ne peut qu'applaudir aux recherches généalogiques que font elles-mêmes ou qu'encouragent les anciennes familles, qui conservent les titres de leur noblesse historique. Il importe en effet à tous leurs membres d'être au courant de leur ascendance ; il importe à chaque branche de connaître l'état des branches collatérales qui fleurissent en même temps et en différents lieux.

Cela posé, après avoir reconnu ce qui appartient aux classes supérieures, j'envisage notre société démocratique en ses couches profondes, et je me demande s'il y a lieu, pour des familles toutes bourgeoises et sans prétention, de s'inquiéter de leur passé, d'étudier leurs origines, de suivre la ligne modeste de leurs ascendants aussi loin que la recherche peut aller, pour redescendre ensuite dans toutes les branches, et aboutir à dresser l'arbre complet d'une famille qui n'a point de nom historique ni d'éclat féodal, et qui n'intéresse que le sentiment filial de ses représentants actuels. — Et pourquoi pas?

Une considération se présente d'abord. Il y a des questions d'héritage où il n'est pas indifférent d'être au clair, de savoir à quoi s'en tenir sur toute sa parenté, soit pour ne pas laisser échapper ce qui vous reviendrait, ce qui est votre droit (1), soit pour ne pas vous laisser décevoir par des vues et des espérances dont quelques renseignements qui vous manquent vous auraient montré le néant.

A cet égard, je signalerai un petit manuel bien fait : *Livre de famille, ou Guide pour établir soi-même sa parenté, avec*

(1) On sait qu'une loi genevoise, du 5 septembre 1874, a modifié l'article 755 du Code civil, et porté du 12e degré au 8e la limite au-delà de laquelle les parents ne succèdent pas à une personne qui meurt intestat.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

tableaux-modèles et tableaux prêts à recevoir les renseignements, par I. Guët, Paris, Dentu, 1870, 31 pages 8° et 51 feuillets pour tableaux. « Un livre de famille bien tenu, dit l'au-« teur, devient une sorte de loterie de tous les temps, à tirage « incessant, et chaque indication consignée dans les tableaux, « est un numéro qui peut sortir un jour au profit du titulaire « dûment renseigné. »

Assurément, il serait peu judicieux de trop compter sur les avantages de cette loterie, où il y a beaucoup de billets blancs, et où les billets gagnants semblent quelquefois vouloir éviter les mains qui sont tendues pour les recevoir. Toujours est-il que l'argument tiré de cet ordre d'idées sert à fermer la bouche de ceux qui traiteraient d'enfantillages inutiles les travaux généalogiques.

Les esprits désintéressés trouveront ailleurs le véritable attrait de ces études. Ils s'attacheront à cette idée : que chaque famille, si humble qu'elle soit, a un passé; et que pour qui sait réfléchir, rien n'est plus intéressant que de rechercher ce passé.

O pères dont le long travail a lentement amassé le patrimoine que nous tenons de vous, qui ne nous donne pas la richesse, mais nous assure une modeste aisance — et comment ne vous en serions-nous pas reconnaissants tous les jours ? — Aïeules dont la vie simple, monotone et grave, a préparé chez vos descendants le meilleur de leur être et de leur caractère : nous aimons à vous retrouver dans les papiers de famille que vous nous avez légués, à suivre les traces de votre vie dans les registres que conservent nos archives nationales.

Chercher l'esprit des morts dans ces pages jaunies,

c'est une tâche qui demande à ceux qui s'y vouent beaucoup d'application à noter sèchement des noms et des dates, en même temps que l'imagination poétique, si on la possédait,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ne serait pas de trop pour recréer un passé lointain, le peindre à nos yeux et nous le montrer tel qu'il fut, plein de fraîcheur, jeune, agité et vivant.

On sait qu'en étudiant l'origine des familles genevoises, on n'en trouve aucune qui soit autochtone (1) à Genève même ; on arrive toujours à un ancêtre venu de la campagne ou de l'étranger.

La variété des points où vient aboutir le tracé des lignes ascendantes, les bizarreries qui se dessinent au regard du chercheur, voilà ce qui fait pour lui un des charmes de ses tableaux. L'ascendance de madame de Staël, par exemple, nous montre ces croisements qui amusent le généalogiste. En commençant par établir quatre quartiers, on arrive dans autant de contrées : la Poméranie, la ville de Genève, le pays de Vaud, le Dauphiné. Après cette double bifurcation, il semble que les quatre lignes, si nous les poursuivions, se continueraient ensuite, chacune sur son sol, pendant cent cinquante à deux cents ans. Reprenons chacun des quatre quartiers :

Le grand-père paternel de madame de Staël était un avocat de Custrin, Charles-Frédéric Necker — lui-même fils d'avocat et petit-fils de pasteur — lequel obtint la faveur de Georges Ier, roi d'Angleterre, qui lui fit accorder par son parlement une

(1) On appelle ***autochtones***, en généalogie, les familles pour lesquelles il n'y a aucune trace, aucun indice d'une origine étrangère au pays où elles vivent : à condition que les documents généalogiques permettent d'en suivre la filiation assez loin (jusqu'au XVme siècle au moins).

C'est parce que son étymologie mythologique ne permet pas de prendre à la lettre ce mot ***autochtone***, qu'on l'a préféré avec raison au mot ***aborigène***, qui impliquerait l'affirmation d'un fait historique dont on ne peut avoir aucune espèce de preuve.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

forte pension annuelle, à la condition qu'il irait s'établir à Genève, et qu'il y ouvrirait un pensionnat destiné à l'éducation des jeunes Anglais qui viendraient sur le Continent. Cette institution réussit à souhait, et c'est ce qui commença la fortune de la famille Necker. (1)

La grand'mère paternelle de madame de Staël fut Jeanne-Marie Gautier, d'une vieille famille de Genève. En cherchant ses ascendants dans les *Notices généalogiques* de Galiffe, on trouve des Revilliod, des Marcet, des Gallatin, des DesGouttes, des de la Corbière; on trouve le célèbre Baudichon de la Maisonneuve, qui fut le septaïeul de madame de Staël.

Son grand-père maternel fut le pasteur Curchod; je serais heureux qu'un de nos savants collègues de la Société d'Histoire de la Suisse romande établît et publiât la généalogie de cette ancienne famille vaudoise.

Enfin, la grand'mère maternelle de madame de Staël était la fille d'un avocat dauphinois, d'une famille protestante (2).

Dans un cas comme celui de madame de Staël, les recherches généalogiques fournissent à l'histoire littéraire un point de départ indispensable, rien de plus. Eût-on complété ce

(1) Je trouve ces détails dans un petit volume allemand (*Familiengeschichte der Herrn von Necker*, Regensburg, 1789, 96 pages 8°) dont l'auteur a puisé les renseignements dans une lettre que le célèbre ministre de Louis XVI avait écrite à son cousin Necker, pasteur en Poméranie.

(2) On trouvera plus loin, dans un appendice, quelques notes sur cette famille dauphinoise, qui m'ont été communiquées par M. le baron de Coston. Une partie en a déjà été utilisée par M. Othenin d'Haussonville dans son récent ouvrage : *Le Salon de madame Necker*, tome premier, page 11.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

tableau de quartiers que je viens d'esquisser, en donnant toute la suite des descendants, et fût-on arrivé à reconstituer l'état de la famille tel qu'il était à chaque date successive qu'on voudrait considérer, après tout cela, on n'aurait obtenu qu'un cadre vide, un squelette, qu'il faudrait encore garnir en groupant des renseignements d'un autre ordre : documents d'archives, papiers de famille, lettres, portraits, tout ce qui peut jeter du jour sur la vie et le caractère des aïeux, des père et mère, et des autres parents. Voilà comme on rebâtit pièce à pièce, et le moins mal qu'on peut, les foyers où les enfances se passèrent, en même temps qu'on reconstruit la suite des ancêtres, et qu'on est mis par là sur la trace des traits de ressemblance qu'un descendant illustre peut avoir avec les races qui se sont croisées dans les mariages dont il est issu.

Ce qui, dans le cas de madame de Staël, intéresse tout le public lettré, n'intéresse, quand il s'agit d'une famille obscure, que le nombre restreint des membres de cette famille; mais le problème est le même : les conditions et les difficultés sont pareilles ; d'une manière générale, les recherches généalogiques sont essentielles pour connaître un homme à fond.

Sainte-Beuve était bien près d'être de cet avis, lorsqu'en définissant sa méthode, il disait qu'il faut considérer avec soin les proches d'un grand homme ; lorsqu'il cherchait à retrouver dans les frères de Boileau, dans les sœurs de Chateaubriand et de Pascal, les traits qui distinguent le caractère et le talent de ces illustres écrivains. (1)

Les recherches généalogiques ont leurs difficultés particulières ; il y faut une méthode, une tradition, des modèles. A cet égard, nous avons à Genève de grandes facilités, sans

(1) *Nouveaux Lundis*, tome III, page 18 et suivantes (article du 22 juillet 1862, sur Chateaubriand).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

parler de celle que procure la concentration des registres dans la Chancellerie et les Archives de notre ville. Les amateurs de généalogie ont chez nous souvent des travaux déjà tout faits, toujours des points de repère, et en tout cas un modèle excellent à suivre dans les trois volumes de *Notices généalogiques* que M. Galiffe père a publiées il y a cinquante ans.

Ce fut une idée singulièrement heureuse et nouvelle que de faire pour la bourgeoisie genevoise les recherches généalogiques qu'on avait faites ailleurs pour les dynasties régnantes et la haute noblesse. Il fallait une âme bien trempée pour les mettre en état de paraître, les imprimer et les offrir à un public qui ne les demandait pas, qui n'en avait pas l'idée, et où les uns étaient ébahis, les autres grognons, les autres médisants, d'autres encore soupçonneux, et tous décourageants.

Rappelons aussi dans quel esprit vraiment droit ces généalogies ont été rédigées par M. Galiffe père et son continuateur. Un désintéressement absolu règne dans cet ouvrage. Point de complaisance pour les familles qui voudraient être plus distinguées qu'elles ne le sont ; point de malignité. On sait tout ce qu'un généalogiste découvre dans ses fouilles. Malheur à qui verrait dans les taches du passé autre chose qu'une leçon de bonhomie et d'indulgence pour le présent !

Et quel travail ! Vingt années d'une vie laborieuse ont été consumées à écrire ces trois tomes et les volumineux manuscrits qui en préparaient, j'aime mieux dire: en préparent et en font espérer la suite.

Il est vrai que souvent M. Galiffe père a laissé échapper des erreurs ; ses erratas n'en corrigent qu'un petit nombre, et tous ceux qui connaissent le sujet en auraient beaucoup d'autres à signaler. Certaines notices demandent une refonte

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

complète; certaines assertions font sourire; il y des points de suture où un œil attentif et exercé voit l'endroit faible de certaines filiations. Mais les savants de notre génération n'ont pas le droit de juger sévèrement ces fautes, tant que tous leurs travaux généalogiques, mis ensemble, n'égalent pas encore la masse de ce qu'a fait un seul homme; tant que les trois volumes que M. Galiffe père a rédigés demeurent dans ces matières l'ouvrage capital, unique: celui qu'on consulte toujours, à qui rien n'a disputé sur son terrain le rang qu'il occupe depuis cinquante ans dans l'estime des connaisseurs.

Sans doute on n'avait pas attendu M. Galiffe père pour s'occuper à Genève de ce qui fait le sujet de son admirable ouvrage. Dans beaucoup de familles, des chercheurs isolés s'étaient amusés à établir leur propre généalogie; Leti avait inséré dans son *Cérémonial historique et politique* (Amsterdam, 1686) quelques notes sur vingt ou trente des meilleures familles de Genève, et le *Lexicon* de Leu a des articles pour un beaucoup plus grand nombre. Parmi les manuscrits de l'auditeur Léonard Bourdillon, qui datent de la fin du dernier siècle, et qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque publique, il y a quelques cahiers qui contiennent des notices sur un certain nombre de familles genevoises.

Un travail beaucoup mieux fait, plus étendu, et qui est utile encore aujourd'hui, est l'ouvrage du syndic Naville-Rilliet, l'oncle de M. Galiffe père; le seul à Genève, avant son neveu, qui se soit appliqué aux recherches généalogiques avec quelque esprit de suite. Il a compilé beaucoup de notes, et dressé l'arbre généalogique d'un grand nombre de familles genevoises. Les manuscrits précieux de ce savant magistrat sont arrivés entre les mains de son petit-neveu, M. Rilliet-de Candolle, qui en a donné une moitié à la bibliothèque de notre Société genevoise d'Histoire et d'Archéologie.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Ils avaient été inaccessibles pendant la vie de M. Galiffe père, qui n'a pas pu en profiter (1).

Dans sa propre génération, M. Galiffe père n'était pas le seul amateur de ce genre de recherches. Quelques-uns de ses contemporains, MM. Charles Eynard, Léonard Revilliod, Naville-de Chateauvieux, le baron de Grenus et le syndic Rigaud, partageaient ses goûts, et l'aidaient quelquefois dans ses études.

Après le départ de M. Galiffe père, qui quitta Genève après la publication du troisième volume de ses *Notices*, les travaux généalogiques furent continués par M. Louis Sordet, archiviste, qui écrivit un *Dictionnaire des familles genevoises* en trois forts volumes manuscrits, qui sont déposés à la bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie, ouvrage considérable et toujours utile à consulter, mais qui aurait plus de prix aux yeux des connaisseurs, si M. Sordet ne s'était pas quelquefois égaré ou embrouillé en établissant ses filiations.

M. Galiffe fils a publié de 1857 à 1866 un quatrième volumes de *Notices généalogiques* ; MM. Henri Bordier, Théo-

(1) Dans les *Etrennes patriotiques, ou Dictionnaire du Petit et Grand Conseil* (page 15), l'avocat Jacques Grenus, cette langue de vipère, avait noté chez le syndic Naville ce goût de recherches généalogiques :

« Il entend le blason et la généalogie ; il y cherche la pierre philoso-
« phale de la vanité, c'est-à-dire une souche noble ; il a la manie de parler
« de lui et de sa famille comme d'une des premières de l'Etat, ce qui a toujours
« beaucoup diverti les *bons fonds* de l'aristocratie. » En effet, la famille Naville, à cette date (1792) n'était parvenue que depuis quinze ou vingt ans aux suprêmes honneurs de la vieille République aristocratique.

Notre généalogiste, No. Isaac-Louis Naville-Rilliet, conseiller 1782, et syndic 1788, fut condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire ; mais plus heureux que son cousin, François-André Naville, fusillé le 2 Août 1794, il s'était retiré à temps dans le pays de Vaud.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

dore Claparède et Sautter-de Beauregard (1) ont fait imprimer les généalogies de leurs familles respectives ; enfin, depuis quinze à vingt ans, on a vu se former un petit groupe de quatre ou cinq chercheurs qui ont accumulé dans leurs tiroirs ou leurs portefeuilles des travaux assez considérables. Je nommerai M. Dufour-Vernes, M. Ferdinand Reverdin, M. Théophile Dufour, M. Alfred Covelle, et je mériterais sans doute une place à côté d'eux, si j'avais le loisir d'achever les recherches que je poursuis depuis une vingtaine d'années.

La table des minutes des notaires genevois, que M. Henri Bordier, pour les XVIme et XVIIme siècles, et un comité de seize membres de la Société d'Histoire, pour le XVIIIme siècle, ont fait dresser par M. César Auquier, a facilité les travaux de cette nouvelle génération de chercheurs ; mais toutes les notes qu'ils ont amassées sont encore dans leurs portefeuilles (2). On ne sait pas assez combien la publicité est nécessaire en cette matière. Les recherches généalogiques ne portent tout leur fruit que quand le résultat en est accessible à tous.

Il faut songer que les registres publics peuvent être brûlés, comme on l'a vu à Paris en 1871. Donc il est bon que les particuliers gardent la note des actes de l'Etat-civil qui con-

(1) *Un jubilé de famille*, 1571-1871, 94 pages 12°. Genève, imprimerie Fick, 1871.

A propos d'un anniversaire, 141 pages 12°. Genève, imprimerie Fick, 1874.

Notice historique et généalogique sur la famille Sautter, 223 pages 8°. Genève, imprimerie Charles Schuchardt, 1880.

(2) Quelques-uns d'entre eux se sont heureusement associés à M. Galiffe pour préparer un cinquième volume de *Notices généalogiques*, dont la publication ne se fera pas longtemps attendre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

cernent soit eux-mêmes, soit ceux qui les ont précédés dans la vie ; il est bon que les filiations des familles qui tiennent à leur passé soient mises en sûreté. Le moyen le plus simple et le plus sûr de les conserver à tout jamais, c'est de confier à la presse le petit nombre de pages qui suffit à retenir la plus longue suite de générations.

Eugène Ritter,
Professeur à l'Université de Genève.

Ce travail a été lu à la séance générale de l'Institut Genevois, mardi 1er mai 1883

Extrait du *Bulletin de l'Institut National Genevois*
Tome XXV. [1883]

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

APPENDICE

M. le baron de Coston, savant dauphinois, auteur d'un ouvrage estimé sur les noms propres (1) et d'une *Histoire de Montélimar*, a bien voulu me communiquer les renseignements qu'il a recueillis sur la famille Albert, à laquelle appartenait la grand'mère maternelle de madame de Staël. Ces notes intéressantes font désirer la publication intégrale des documents dont elles sont tirées.

Elles sont suivies de l'esquisse du tableau généalogique de la famille Albert. Ici encore, le lecteur pensera comme moi que le sujet vaut bien la peine qu'on l'étudie ; on aimerait à voir réunir tous les renseignements qui peuvent se trouver aux archives de Montélimar, sur la famille Albert et sur toute l'ascendance de madame de Staël.

1588. La ville de Montélimar étant tombée au pouvoir des protestants, Jean Albert, marchand, fut nommé premier consul.

1634. Jean Albert, avocat, fils du précédent, avait hérité de lui une maison dans la Grande-Rue de Montélimar, place de l'Herberie.

(1) *Origine, étymologie et signification des noms propres et des armoiries.* Paris. Aug. Aubry, 1867. 464 pages, grand in-octavo.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

1659 (29 Septembre). Rippot, notaire. Testament de Catherine Allard, veuve de Jean Albert, bourgeois, en faveur de Jean Albert, bourgeois, son fils aîné, avec un legs de 60 livres à chacun des fils de ce dernier, qui étaient Jean, Paul et Antoine Albert.

1698 (1er Mai). Rippot, notaire. Mariage, célébré le 22 Mai 1697, de Jean Albert, avocat à Montélimar, avec Madeleine Répara, fille de feu Jean Répara. Dot, 6,300 livres. Jean Albert possédait le domaine de Cardenau (ou Cardenou) sur la commune de Bonlieu (à trois lieues à l'est-nord-est de Montélimar).

1698 (29 Septembre). Naissance de Madeleine Albert.

1720 (17 Mai). Le comte de Médavie, gouverneur du Dauphiné, accorde un passeport (valable pour six semaines) à Madeleine Albert, et à Jean, son père ; ils quittèrent le Dauphiné et vinrent demeurer en pays protestant ; Madeleine Albert épousa le pasteur Curchod.

1723 (22 Juin). Jugement rendu par le sénéchal de Montélimar, permettant à Anne Albert de se mettre en possession des biens de Madeleine sa sœur, et de Jean, son père.

1726 (12 Mai). Mort de Anne Albert, fille de Jean, avocat, et sœur de madame Curchod. Elle avait embrassé la religion catholique peu avant sa mort, et fait son testament en faveur de Jacques Peytier, avocat à Montélimar, son cousin.

1732 (2 Septembre) Andrau, notaire. Acte relatif à l'héritage d'Anne Albert, dévolu à Jacques Peytier.

1761 (1er Juillet). Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, duquel il

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

résulte qu'André Hortal, de Montélimar, avait hérité des biens de Madeleine Albert, sa cousine, considérée par suite de son émigration, comme morte civilement et *ab intestat*.

1763 (25 Novembre). Boisset, notaire. Vente par Jacques Peytier, à Louis de Moreton, comte de Chabrillan, du domaine de Cardenau, pour 9200 livres, payées à Suzanne Curchod, fille de Spectable Louis-Antoine Curchod, ministre à Crassier; la dite somme due par Peytier à Curchod pour le montant des promesses et billets à lui consentis. Suzanne Curchod déclare qu'elle a l'intention de s'établir en France, et signe la quittance. — Les prétendus billets étaient sans doute un moyen détourné employé par Peytier pour restituer à sa cousine le prix du domaine de Cardenau.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Jean Albert,
Marchand, premier consul de Montélimar en 1588.
|
Jean Albert,
Avocat et propriétaire à Montélimar,
Marié à **Catherine Allard,** laquelle testa en 1659.

Jean Albert,
Avocat,
Marié en 1697 à **Madeleine Répara.**

Paul Albert.

Antoine Albert.

Madeleine Albert,
Née en 1698,
Mariée à **Louis Antoine Curchod,**
Pasteur de Crassier.
|
Suzanne Curchod,
Née en 1737,
Mariée en 1764
à **Jacques Necker.**
|
Germaine Necker,
Née en 1766,
Mariée en 1786
au baron **de Staël.**

Anne Albert,
† 1726

Les données qui ont servi à dresser ce tableau sont évidemment incomplètes, et il faut écrire au bas de cette esquisse : *sauf erreur ou omission.*

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

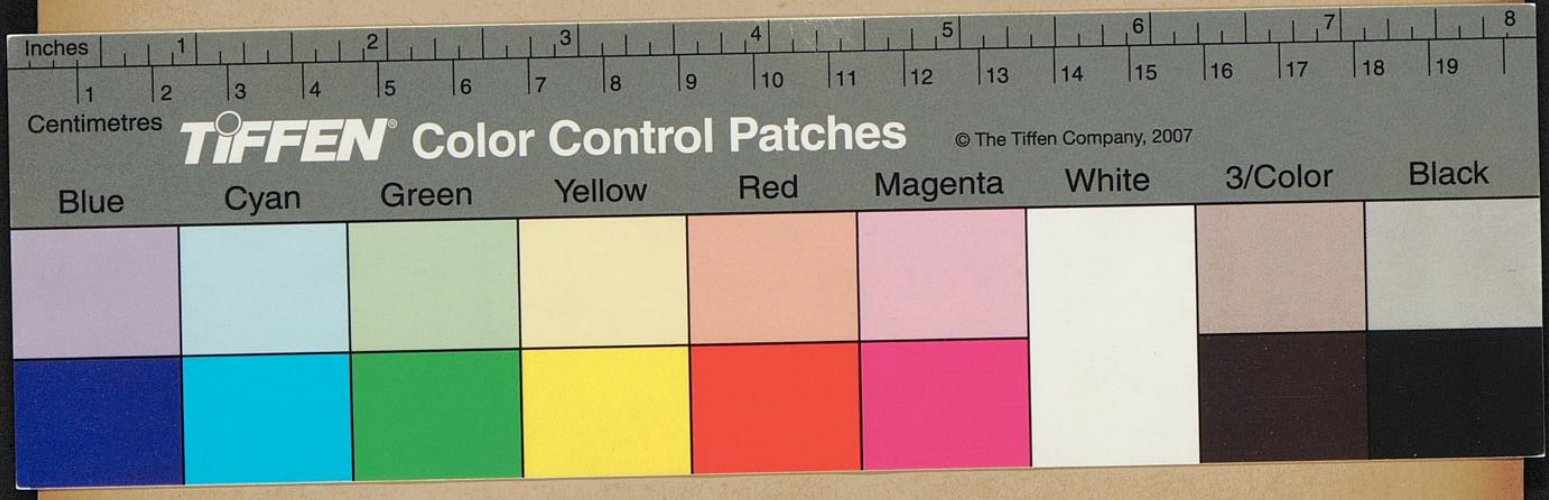

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

953/37 750

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf